



Tethys Oil AB
Hovslagargatan 5 B, 1 tr.
SE-111 48 Stockholm
Sweden
Phone: +46 8 679 4990
Fax: +46 8 678 8901



2A/2010/01/9802

Monsieur le Ministre chargé des Mines
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable
et de la Mer
A l'attention du Bureau Exploration-Production des Hydrocarbures
DGEC/Direction de l'Energie/SD2/Bureau 2A
Arche de la Défense, paroi nord
92055 LA DEFENSE CEDEX

Genève, le 12 janvier 2010

Objet: Demande de permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis de GARGAS »

Monsieur le Ministre,

Je soussigné,

Vincent HAMILTON, demeurant au 47 Chemin des Bouveries, 1284 CHANCY, SUISSE, et agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société TETHYS OIL FRANCE AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, au capital social de 100 000 couronnes suédoises, dont le siège social est à 111 48 Stockholm, Suède, Hovslagargatan 5B,

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de la société TETHYS OIL FRANCE AB, l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Je déclare conformes aux dispositions de l'Arrêté du 28 juillet 1995, chapitre premier, section 1, articles 1 à 7, les informations présentées dans les pages suivantes.

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PETITIONNAIRE

A.1 Actionnaires de TETHYS OIL FRANCE AB

La société TETHYS OIL FRANCE AB est une société à responsabilité limitée de droit suédois. Son capital social est d'un montant de cent mille (100 000) couronnes suédoises.

L'unique actionnaire de la société TETHYS OIL FRANCE AB est TETHYS OIL AB, Hovslagargatan 5B, 111 48 Stockholm, Suède, société de droit suédois cotée à la bourse de Stockholm.

A.2 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la société TETHYS OIL FRANCE AB est composé des personnes suivantes :

- M. Vincent HAMILTON, président
- M. Magnus NORDIN, directeur général
- M. Morgan SADARANGANI

A.3 Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est M. Klas BRAND, de la société ÖHRLINGS PWC ABS, box 11414, 404 29 GÖTEBORG, de nationalité suédoise. La loi suédoise n'exige pas de commissaire aux comptes suppléant pour cette forme juridique de société.

B - NATURE DES SUBSTANCES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Les substances faisant l'objet de la demande sont tous les hydrocarbures liquides ou gazeux, et substances connexes.

C - DUREE ET NOM DU PERMIS SOLLICITE

Le permis exclusif de recherches est sollicité pour une durée de 5 années et pourrait prendre le nom de « Permis de GARGAS ».

D - LIMITES DU PERMIS SOLLICITE

Ce permis serait valable à l'intérieur d'un bloc, délimité par les arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien d'origine étant celui de Paris :

A	3,50 gr. Est	48,90 gr Nord
B	3,30 gr. Est	48,90 gr Nord
C	3,30 gr. Est	48,80 gr Nord
D	3,00 gr. Est	48,80 gr Nord
E	3,00 gr. Est	48,60 gr Nord
F	3,50 gr. Est	48,60 gr Nord

Le permis sollicité occuperait donc une superficie d'environ 870 kilomètres carrés portant sur partie des départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

E - TITRES MINIERES DETENUS OU EN COURS D'INSTRUCTION

La société TETHYS OIL FRANCE AB détient déjà, en association avec la société française GALLI COZ SA, le permis de l'Attila dans le département de la Meuse. Ce permis a été attribué par l'arrêté du 3 février 2006 (Journal officiel du 15 février 2006). L'association GALLI COZ SA et TETHYS OIL FRANCE AB, a réalisé, en septembre et octobre 2007, un forage d'exploration connu sous le nom de Pierre-Maubeuge-2 (PLM-2), qui a abouti à la découverte d'une accumulation de gaz naturel dans les réservoirs carbonatés du Muschelkalk supérieur. Cette découverte est en cours d'évaluation.

De son côté, la maison-mère, la société TETHYS OIL AB détient les permis de recherches d'hydrocarbures suivants :

Pays	Permis	Pourcentage	Superficie	Partenaire
Oman	Block 15	40%	1 389 km ²	Odin Energi A/S
	Blocks 3 & 4	50%	33 125 km ²	CCED (Oman) SAL
France	Attila	40%	1 986 km ²	Galli Coz S.A.
Maroc	Bouanane	12.50%	2 100 km ²	Dana Petroleum Plc.
Suède	Gotland Större (Greater Gotland)	100%	540 km ²	-

F - PROGRAMME GENERAL ET ECHELONNEMENT DES TRAVAUX

Le but de l'exploration du périmètre demandé est la recherche d'hydrocarbures probablement liquides dans plusieurs structures anticlinales, identifiées par géologie de surface et imagerie satellite, dans le bassin sédimentaire dit de Roussillon, au sud du département du Vaucluse. TETHYS OIL FRANCE AB est arrivé à la conclusion que les structures anticlinales ont été causées par la tectonique du sel déposé au Trias, lors de l'Oligocène et du Miocène. Des échantillonnages de géologie de surface ont été effectués sur plusieurs saisons consécutives. L'analyse de ces échantillons a montré clairement la présence d'hydrocarbures liquides au droit des structures anticlinales reconnues, et leur absence hors de ces structures, ce qui constitue un indice très encourageant.

TETHYS OIL FRANCE AB entend donc entreprendre les travaux suivants pour la mise en valeur des indices d'hydrocarbures observés :

- Dès l'attribution du permis, et l'obtention de l'accord du ou des partenaires éventuels, il sera procédé à une ou plusieurs campagnes d'acquisition de géochimie de surface de grande ampleur, pouvant aller, au total, jusqu'à 500 prélèvements d'échantillons de sol. L'objectif sera de préciser le contour des anomalies géochimiques déjà identifiées, et de réaliser des études géochimiques poussées sur la roche-mère. Pour ces dernières études, des échantillons de plus grande taille seront nécessaires, et certains échantillons (quelques dizaines) pourront représenter plusieurs litres. Il pourra être nécessaire d'échelonner les campagnes d'acquisition sur plusieurs saisons, de façon à éliminer d'éventuels artefacts saisonniers (décomposition de matière organique d'origine végétale).
- Rapidement après l'attribution du permis, lors d'une saison favorable (du milieu de l'automne au milieu du printemps), il sera procédé à une campagne de mesures de température du sous-sol. Contrairement à la recherche classique d'hydrocarbures qui privilégie la recherche d'anomalies négatives de température, la campagne s'attachera à rechercher des anomalies fortement positives de température correspondant aux diapirs de sel. L'objectif sera donc essentiellement de confirmer la tectonique du sel, dont l'existence n'est encore que fortement soupçonnée.
- La tectonique du sel et la recherche de blocs faillés seront étudiées lors d'une campagne aéroportée, magnétique et gravimétrique, qui sera également réalisée lors de la première année de validité du permis.
- La deuxième année de validité du permis devrait être consacrée à l'analyse des résultats des trois types d'études menées lors de la première année, dans le but d'implanter de façon optimale une acquisition de sismique 2D.
- Si les résultats des études précédentes confirment l'intérêt pétrolier de la zone, il sera procédé à une acquisition de sismique 2D, de façon à mettre en évidence des pièges structuraux au-dessus du sel, et éventuellement stratigraphiques en flanc des dômes de sel ; cette campagne sismique se déroulera lors de la troisième année de validité du permis ; elle pourra être avancée si toutes les autorisations peuvent être obtenues assez rapidement.
- Enfin, si les diverses études énumérées ci-dessus permettent l'implantation d'un forage d'exploration, il pourra être procédé à la réalisation de ce forage au cours de l'année 4 ou 5 de la première période de validité du permis, en fonction de l'obtention des autorisations administratives et de la disponibilité des appareils de forage.

G - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Compte tenu du programme exposé ci-dessus, la société TETHYS OIL FRANCE AB s'engage à consacrer un effort financier minimal d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) sur la première période de validité du permis, soit 337 € par kilomètre carré et par an.

A l'appui de notre demande, nous vous prions de trouver ci-joint, conformément au décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 et à l'arrêté du 28 juillet 1995, les documents suivants :

Annexe 1 : Les documents de nature à justifier les capacités techniques et financières de la société TETHYS OIL FRANCE AB.

Annexe 2 : 5 exemplaires de la carte topographique à l'échelle du 1/200 000^{ème}, sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir.

Annexe 3 : Un mémoire géologique justifiant les limites du périmètre demandé.

Annexe 4 : Une notice d'impact.

Annexe 5 : Un engagement de TETHYS OIL FRANCE AB conforme aux articles 43 et 44 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 et 5 de l'arrêté du 28 juillet 1995.

Annexe 6 : Un exemplaire certifié conforme des statuts, en anglais, de la société TETHYS OIL FRANCE AB, et un certificat d'immatriculation, en anglais également, de TETHYS OIL FRANCE AB émis par le Bolagsverket, le registre suédois d'immatriculation des sociétés.

Annexe 7 : La justification de la qualité de Président du conseil d'administration de la société TETHYS OIL FRANCE AB de M. Vincent HAMILTON, et des pouvoirs de signature en découlant.

Une copie de la présente demande est jointe à votre attention et nous effectuons les envois prescrits par l'Arrêté du 28 juillet 1995 à Messieurs les Préfets des départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, ainsi qu'à Monsieur l'Ingénieur en Chef des Mines, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour TETHYS OIL FRANCE AB



Vincent HAMILTON
Président